



PRÉFET DU GARD

Préfecture

Direction des Collectivités
et du Développement Local

Bureau des procédures environnementales
Réf : DCDL/BPE/DL/2016- 1181
Affaire suivie par : Danielle LANCRY
Tél. : 04.66.36.43.06
Télécopie : 04.66.36.42.55
courriel : danielle.lancry@gard.gouv.fr

NIMES, le 13 DEC. 2016

Le Préfet
à

Mesdames et messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site (CSS)
dans le cadre du fonctionnement de la
société SANOFI à ARAMON.

OBJET : Réunion d'installation de la CSS dans le cadre du fonctionnement de la société SANOFI, sur le territoire de la commune d'ARAMON.

PJ : Deux arrêtés préfectoraux et un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion d'installation de la Commission de Suivi de Site (CSS) dans le cadre du fonctionnement de la société SANOFI à ARAMON se tiendra le :

Jeudi 12 janvier 2017 à 15h00
salle du conseil municipal (2ème étage)
Mairie d'Aramon - place Pierre Ramel

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :

- Organisation de la DREAL OCCITANIE
- Bilan fonctionnement de la société SANOFI par l'exploitant
- Bilan fonctionnement par l'inspection des installations classées
- Post PPRT
- Dispositions relatives à la sûreté
- Retour d'expérience de l'exercice PPI par le SIDPC
- Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

Pour le Préfet,

Par M. Gilles GUILLAUD

Gilles GUILLAUD

